

L'inscription en M2 lorsqu'on a validé son M1 aux rattrapages

Par **xylofemme**, le **07/07/2015** à **23:15**

Bonjour,

J'ai validé mon Master 1 en deuxième session. Le problème est que j'aimerais quand même avoir un Master 2 pour l'année prochaine mais les inscriptions sont closes depuis début juin.

J'ai eu vent d'une possibilité d'inscription pour les étudiants qui ont passé les rattrapages en Master 1.

Apparemment, lors d'une deuxième session d'inscription, ceux qui ont passé les rattrapages peuvent postuler. Cela me paraît assez étrange mais apparemment ça existe.

Je voulais savoir si quelqu'un serait au courant de cette deuxième session d'inscription.

Merci d'avance.

Par **Fax**, le **08/07/2015** à **07:01**

Bonjour,

Je m'excuse par avance mais je ne vais répondre qu'à moitié à votre question :

- je ne suis pas au courant s'agissant de la deuxième session d'inscription que vous évoquez

- En revanche, j'ai eu amie qui était aux rattrapages pour le second semestre (d'ailleurs elle attend toujours les résultats) et ce que je peux vous affirmer c'est qu'elle a malgré tout postulé à différents M2 pendant les périodes de dépôt des dossiers (qui sont en effet maintenant fermées) c'est-à-dire sans attendre de savoir s'il avait son année. Elle est pour certains sur liste d'attente, pour d'autres admise dans l'hypothèse où le S2 serait validé.

Bref, tout cela pour vous expliquer que pour les universités où elle a postulé, les dates de dépôt des candidatures étaient les mêmes que l'année ait été obtenue du premier coup ou aux rattrapages et donc une fois closes, ces périodes de candidatures ne réouvrent pas.

Néanmoins, chaque université fonctionnant comme elle le souhaite, il est possible qu'il existe une deuxième salve de candidatures pour les étudiants ayant obtenu leur année aux rattrapages.

Je suis désolée de ne pas avoir plus d'informations.

Par **Herodote**, le **08/07/2015** à **12:17**

Bonjour,

Je crois qu'il existe en effet, des possibilités de s'inscrire dans certains M2 jusqu'en septembre. Cela étant, il faut savoir que les choix seront alors très limités, car il s'agit a priori des M2 peu demandés, qui n'ont pas réussi à constituer une promo sur les candidatures du mois de juin. Il ne faut pas s'attendre à des formations en droit des affaires ou en droit social... Mais plutôt en philosophie du droit, ou autres (sans aucun préjugé vis à vis de ces formations, qui sont simplement moins demandées).

Le mieux à faire je pense est de contacter la scolarité des Universités où vous voulez candidater, sans trop tarder, car certaines ferment assez tôt dans le mois de juillet. J'ai eu moi aussi "vent" de cette possibilité, mais la seule façon de la concrétiser, est de contacter directement les services administratifs pour leur faire part de votre situation.

Cela étant, s'il s'avérait trop tard pour le faire, ou si les M2 encore ouverts n'étaient vraiment d'aucun intérêt pour ton projet, il est je pense mieux de s'inscrire à l'IEJ, passer le CRFPA (si cela est ton projet) et de faire le M2 en PPI, car certains M2 n'apportent rien au M1, selon le projet professionnel envisagé.

Par **xylofemme**, le **09/07/2015** à **19:31**

Merci beaucoup Fax et Hérodote pour vos réponses.
Je vais voir ce que je peux faire. Peut être un stage...

Par **Visiteur**, le **29/12/2017** à **17:33**

Bonjour,

Il s'agit d'un stage sanctionné par une épreuve d'examen au C.A.P.A. (ou par la note obtenue en Master 2 à finalité professionnelle).

PPI= projet pédagogique individuel de stage.

Ce stage peut être dans un cadre différent de celui d'un cabinet d'avocat français.

Les Masters 2 en droit à finalité professionnelle (incluant un stage obligatoire) peuvent être validés au titre du PPI. La note obtenue au Master 2 professionnel sera la note de stage PPI attribuée pour le CAPA à l'élève, lequel sera dispensé de rédiger un rapport de stage et de le soutenir devant le jury du CAPA.